

Privilège—M. Milliken

sell (M. Boudria) ou au député de Kingston et les Îles (M. Milliken) si, dans le cours des recherches approfondies auxquelles ils se sont manifestement livrés, ils ont pu déterminer quand a été prononcé le premier discours du Trône de toute l'histoire.

Peuvent-ils aussi dire à la présidence si ce discours du Trône avait été rédigé par les Communes ou par le Conseil du roi? Il leur faudra peut-être quelque temps pour trouver cette information, mais je leur saurais gré de le faire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux, je suppose, de participer à ce débat sur cette importante question, même si, à l'instar d'autres députés qui m'ont précédé, je préférerais que ce débat n'ait pas lieu.

Selon moi, la question qui est soulevée aujourd'hui a manifestement un lien fondamental avec le rôle que nous jouons dans cette enceinte. C'est là l'une des rares occasions où des membres du grand public nous signalent ce qu'ils jugent être inacceptable dans la façon dont le Parlement dirige ses travaux. Je tiens à dire qu'alors que nous attendons que le Parlement soit rappelé, un certain nombre de mes électeurs m'ont signalé que le gouvernement avait recours, en fait, à des mandats du Gouverneur général. Ils ignoraient de quoi il s'agissait au juste, mais à la lumière de quelques brefs articles dont ils avaient pris connaissance, ils se demandaient si c'était là une façon acceptable pour le Parlement de fonctionner.

Comme d'autres députés l'ont signalé, et je n'entends pas revenir sur les arguments qu'ils ont si bien présentés, le fait est que le gouvernement a maintenant obtenu plus de 6 milliards de dollars par le biais de mandats du Gouverneur général, alors qu'en réalité, le Parlement aurait pu et même dû siéger. En fait, vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'un certain nombre de députés vous ont signalé la nécessité, selon eux, de rappeler la Chambre.

En tant que parlementaires, nous comprenons tous que notre rôle fondamental consiste à examiner l'emploi ou, dans quelques cas, le mauvais emploi, selon certains d'entre nous, que fait le gouvernement des deniers publics. C'est là notre principale tâche. C'est le mandat qui nous a été confié par nos électeurs.

A ce stade-ci, il convient que nous examinions de près les subsides, afin de déterminer dans quelles mesures toutes les dépenses du gouvernement sont justifiées. La plupart d'entre nous attendons avec impatience de pouvoir nous lancer dans l'étude en question. En fait, les leaders parlementaires se sont rencontrés pour trouver au moins pour le restant de cette session des façons de se pencher sur les subsides et de surmonter certains des problèmes auxquels nous devons faire face du fait de

l'intersession parlementaire. Nous prenons notre travail très au sérieux à cet égard.

Comme mes collègues l'ont signalé, le gouvernement dépense les deniers publics sans avoir obtenu l'approbation du Parlement, alors qu'il n'a aucune raison d'agir ainsi. Il est vrai que dans le passé, des mandats du Gouverneur général ont été utilisés, mais seulement lorsqu'il était impossible de rappeler la Chambre ou lorsqu'il ne convenait peut-être pas de le faire, ce qui n'était certes pas le cas en l'occurrence.

Selon moi, il s'agit d'une question extrêmement grave au point que des électeurs jugent bon d'en parler à leur député. Je regrette simplement de ne pas l'avoir soulevée plus tôt, mais je suis heureux que mes collègues de l'opposition officielle le fassent.

Songez que, depuis le début du siècle, ce mécanisme n'a été utilisé que dix fois. Si le gouvernement ne cesse pas d'y recourir, s'il trouve tout à fait normal de se passer du Parlement en utilisant des mandats du gouverneur général pour obtenir les crédits dont il a besoin pour remplir ses obligations, je crois qu'il sera de notre devoir, en tant que parlementaires, d'examiner avec soin les projets de loi portant affectation de crédits dont sont saisis les divers comités permanents.

Je termine en disant que je me rallie à mes collègues de l'opposition officielle. J'estime qu'il s'agit d'une violation grave des prérogatives des députés et de nos traditions parlementaires. Je me joins à eux pour vous demander de vous pencher très attentivement sur cette affaire. A vrai dire, j'ai hâte d'entendre le leader du gouvernement nous expliquer pourquoi il juge bon qu'une fois de plus le gouvernement fasse fi des traditions parlementaires et des prérogatives des députés.

M. le Président: Avant d'entendre le ministre de la Justice (M. Lewis), je demanderais un autre service aux députés qui ont parlé. Je voudrais savoir à quel point, d'après eux, la dépense de deniers publics devient légitime si l'on accepte le postulat de l'argument qu'ils viennent de me présenter. En d'autres termes, supposons que la Chambre reprenne ses travaux comme elle l'a fait le 3 avril. Les députés sont-ils en train de nous dire que, du 3 avril jusqu'à ce que les comités aient étudié le budget des dépenses et que le budget ait été adopté par la Chambre, le gouvernement se voit dans l'impossibilité de dépenser de l'argent, ou dispose-t-il d'un autre moyen pour fonctionner pendant cette période d'interruption si l'argument qu'avancent les députés est valide?

Je pose la question parce que j'essaie de bien comprendre le point que soulèvent les députés. Nul doute que le principe fondamental que font valoir le député de Kingston et les Îles (M. Milliken), le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et le député de Kamloops (M. Riis) ne date pas d'hier. C'est presque l'évidence même, mais pour régler la question, le Président a peut-être besoin de conseils pratiques sur la façon